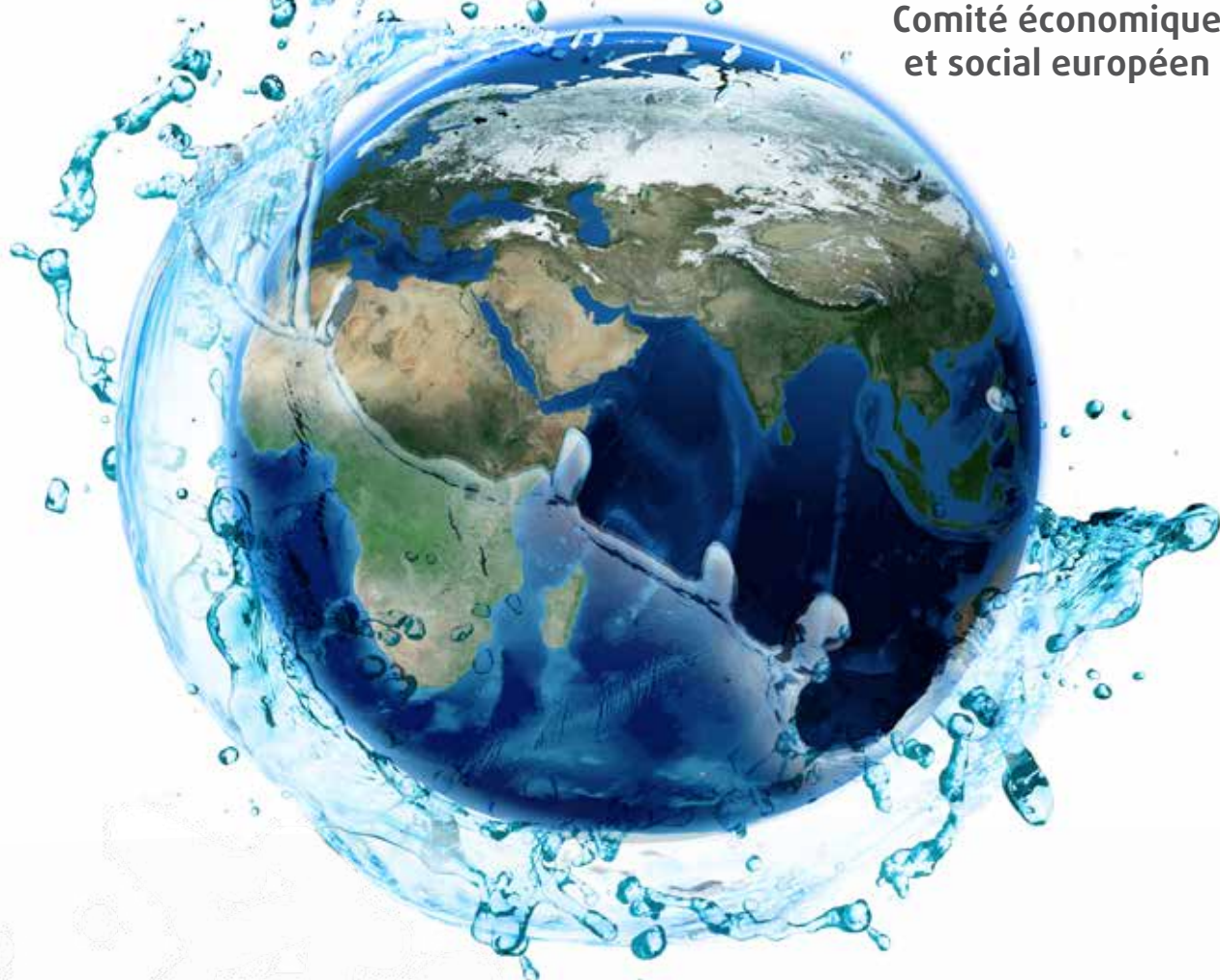


2<sup>e</sup> ÉDITION



Comité économique  
et social européen



DÉCLARATION RENOUVELÉE EN VUE D'UN

# Pacte **Bleu** pour l'Europe

#EUBlueDeal

# La société civile organisée européenne renouvelle son appel à l'action afin de renforcer la résilience dans le domaine de l'eau.



Les effets de la crise mondiale de l'eau se font sentir en Europe. En 2023, conscient du rôle vital de l'eau dans notre société et des difficultés multiples qui lui sont liées et auxquelles nous sommes confrontés, le Comité économique et social européen (CESE) a lancé son appel en faveur d'un pacte bleu pour l'Europe, une proposition inédite consistant à adopter vis-à-vis de l'eau une approche globale pour en faire une priorité stratégique à part entière de l'Union européenne, afin d'intégrer la problématique de l'eau au sein de toutes ses politiques.

En sa qualité de représentant de la société civile organisée européenne, notre Comité composé d'employeurs, de travailleurs et d'organisations de la société civile considère que l'eau est une composante essentielle de la préparation de la société aux défis futurs, de la sécurité alimentaire, de l'énergie et de la compétitivité, ainsi que de la paix et de la stabilité. La forte dimension sociale de l'eau, en rapport aussi avec les droits de l'homme et la santé, ne saurait être négligée : des millions d'Européens sont aujourd'hui encore exclus de l'accès à une eau et à des services d'assainissement abordables et de bonne qualité, et sont exposés au risque de précarité hydrique. Cette situation n'est pas acceptable sur un continent où l'eau est abondante.

Ajoutons à cela que les fuites entraînent la perte d'environ 25 % de l'eau potable en moyenne dans l'Union européenne, un chiffre qui peut grimper jusqu'à 60 % dans certaines régions d'Europe. Si certains États membres montrent l'exemple, avec des taux de fuite inférieurs à 10 %, la situation reste amplement perfectible. Nous devons protéger nos infrastructures et nos ressources hydriques contre les phénomènes météorologiques extrêmes, les cyberattaques et d'autres menaces, et veiller à ce que les solutions que nous mettons en place aux fins de la double transition verte et digitale favorisent également la résilience dans le domaine de l'eau. Il est tout aussi fondamental que nous coordonnions les politiques relatives aux océans et à l'eau douce de manière à créer de puissantes synergies, ouvrir des perspectives dans les territoires et favoriser des écosystèmes naturels sains.

À l'échelle de la planète, la triple crise causée par le changement climatique, le recul de la biodiversité et la pollution d'une part et les défis liés à l'eau de l'autre se recoupent à bien des égards. La sécurité de l'approvisionnement en eau est de plus en plus étroitement liée à la stabilité internationale, aux flux migratoires et à la prévention des conflits. L'Union doit redoubler d'efforts et mobiliser tous les instruments dont elle dispose pour se faire le champion mondial de l'action et de la résilience dans le domaine de l'eau. Favoriser la sécurité de l'approvisionnement en eau contribuera par ailleurs à la réalisation des 17 objectifs de développement durable des Nations unies.

Notre appel en faveur d'un pacte bleu pour l'Europe a été bien accueilli par les autres institutions de l'Union et largement soutenu par un vaste panel de parties prenantes, qui toutes — jeunes, industriels, agriculteurs et innovateurs, organisations de défense de l'environnement et organisations de la société civile issues de secteurs nombreux et divers — défendent un objectif commun, celui de mettre en place, au niveau européen, une politique forte dans le domaine de l'eau afin de préserver une eau propre pour la population et pour la planète, mais aussi pour les activités indispensables à la société, aujourd'hui et dans les années à venir.

Cette mobilisation conjointe a incontestablement permis de hisser l'eau plus haut dans l'ordre des priorités politiques de l'Europe. La résilience au regard des enjeux liés à l'eau occupe désormais une place centrale dans les compétences de la commissaire Roswall, et la «stratégie pour la résilience dans le domaine de l'eau» a été publiée pour répondre à la première édition de cette déclaration et à la dynamique qu'elle a créée. Le lancement par l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT) d'une communauté de la connaissance et de l'innovation (CCI) dans le domaine de l'eau a marqué une nouvelle étape positive en ce sens.

Notre Comité accueille favorablement la stratégie pour la résilience dans le domaine de l'eau et les mesures concrètes qu'elle contient, y voyant une avancée claire dans la bonne direction. Nous soutenons l'orientation marquée de la stratégie consistant à garantir une eau propre et abordable et l'assainissement pour tous, à renforcer et à appliquer la législation existante et à mettre en place une économie compétitive et intelligente au regard des enjeux liés à l'eau, car cette démarche permet de répondre aux défis liés à l'eau au moyen d'une approche qui englobe l'ensemble de la société.

Depuis le lancement de notre appel et l'adoption de la stratégie, notre Comité a formulé de nouvelles recommandations afin de renforcer les politiques européennes dans le domaine de l'eau. La nouvelle mesure concrète et essentielle que le Comité propose consiste à soumettre tous les actes législatifs nouveaux et révisés de l'Union à un «test hydrique» pour veiller à ce que, dorénavant, il soit convenablement tenu compte des enjeux liés à l'eau dans la législation européenne. L'heure est donc venue de renouveler notre appel et de mettre à jour la déclaration en vue d'un pacte bleu pour l'Europe afin d'y inclure ces nouvelles recommandations, et de réaffirmer ainsi l'engagement qui est le nôtre d'aller de l'avant dans la mise en œuvre de la stratégie pour la résilience dans le domaine de l'eau en réponse à la crise de l'eau, moyennant l'intégration de mesures concrètes supplémentaires dans toutes les politiques de l'Union.

Notre Comité réitère son appel en invitant l'ensemble des institutions et des États membres de l'Union européenne à tenir compte de ces principes et propositions, et reconnaître l'eau en tant que priorité stratégique de financement, à commencer par les financements du prochain cadre financier pluriannuel (CFP) de l'Union pour la période 2028-2034. En mettant en place une stratégie globale et ambitieuse, en mobilisant des financements et en faisant éclore les compétences et les technologies nécessaires pour soutenir la résilience dans le domaine de l'eau, l'Europe peut transformer les défis liés à l'eau en des possibilités concrètes qu'il lui faut saisir, et des moteurs pour le développement de la société.

Le CESE continuera de porter ces questions au niveau européen et d'échanger étroitement avec les parties prenantes, par l'intermédiaire notamment de la plateforme interinstitutionnelle réunissant les acteurs européens, plateforme qu'il avait déjà proposée dans le cadre de son appel en vue d'un pacte bleu pour l'Europe. Comme je l'ai rappelé dans mon programme de travail, il est impératif de placer la société civile au cœur de l'Europe. Nous contribuerons aussi aux travaux menés à l'échelle mondiale, à l'occasion des prochaines conférences des Nations unies sur l'eau et dans d'autres enceintes encore, pour soutenir la position d'avant-garde occupée par l'Europe dans le domaine de l'action pour l'eau.

Nous comptons sur votre engagement et votre soutien en faveur du pacte bleu pour l'Europe. Employeurs, travailleurs et organisations de la société civile peuvent jouer un rôle essentiel pour concevoir et mettre en œuvre en Europe une politique de l'eau globale et stratégique qui ne laisse aucun individu ni aucun secteur de côté.

Séamus Boland, président du CESE

*Novembre 2025*

# Principes directeurs du Pacte Bleu pour l'Europe



## Principe 1:

Toutes les politiques de l'Union européenne doivent être alignées sur la nouvelle politique européenne de l'eau, comme cela a été le cas avec le pacte vert pour l'Europe. Les politiques et actions mises en place dans le cadre du pacte bleu doivent être fondées sur des **données actualisées, précises, transparentes, comparables, facilement accessibles et fiables en ce qui concerne l'eau.**



## Principe 2:

La **restauration et la protection des écosystèmes, des zones humides et de la biodiversité** doivent être l'un des piliers du pacte bleu, pour en assurer la cohérence vis-à-vis des objectifs de développement durable (ODD).



## Principe 3:

Conformément à l'approche «de la source à la mer», les politiques de l'Union devraient tenir compte des **interactions entre l'eau de mer et l'eau douce**. Une **cohérence** doit être recherchée **entre la politique de l'Union relative à l'eau et sa politique maritime**, de sorte que l'on puisse répondre aux défis et saisir les opportunités qui se présentent.



## Principe 4:

L'Union européenne doit aborder les questions liées à l'eau sous l'angle des **droits humains et lutter contre la précarité hydrique**, conformément au principe 20 du socle européen des droits sociaux. **Le droit à un environnement sain devrait aussi être reconnu comme un droit humain fondamental.**



## Principe 5:

Les **services d'eau, d'assainissement et d'hygiène («WASH»)** doivent être **durables, équitables, de grande qualité et abordables pour tous**. En cas de crise de l'eau, il importe de penser en priorité aux citoyens et à leurs besoins fondamentaux.



## Principe 6:

La **sécurité de l'approvisionnement en eau** est essentielle et doit constituer **un solide pilier de la stratégie pour une Union de la préparation** ainsi que de toutes les actions liées à la résilience.



## Principe 7:

Tous les usagers de l'eau doivent être encouragés à **adopter des solutions et des pratiques favorisant une consommation et un usage durables de l'eau.**



## Principe 8:

L'Union européenne doit contribuer au développement de **technologies qui assurent une utilisation efficace de l'eau, le recyclage et la réduction de la pollution** et veiller à l'adoption progressive de ces technologies **par le secteur agricole, l'industrie et les ménages.**



## Principe 9:

Il importe de **réduire sensiblement les pertes d'eau dues à des fuites dans les réseaux et au gaspillage d'eau** par le secteur agricole, l'industrie et les ménages.



### Principe 10:

L'agriculture est à la fois une cause majeure et une victime de la pénurie d'eau. **L'Union européenne doit garantir, au moyen d'un plan stratégique, l'accès à une eau de qualité suffisante et sa gestion durable dans le secteur agricole afin de permettre une production adéquate et durable de nourriture sur son territoire.**



### Principe 11:

Compte tenu des liens entre l'énergie, l'eau et les matières premières critiques, **l'eau devrait être considérée comme un élément fondamental de la stratégie industrielle de l'Union.** L'Union doit veiller à ce que **les solutions mises en place pour les transitions verte et numérique soient également résilientes dans le domaine de l'eau.**



### Principe 12:

**Une approche industrielle sectorielle s'impose**, étant donné que les besoins et les opportunités concernant l'utilisation efficace de l'eau varient d'un secteur à l'autre. **Le "principe de non-dommage" doit se combiner à un droit pour les activités économiques de consommer de l'eau.**



### Principe 13:

**Il y a lieu d'assurer la disponibilité de travailleurs qualifiés et spécialisés et de préserver la compétitivité des entreprises européennes.**



### Principe 14:

**Une politique européenne globale de l'eau doit s'accompagner d'un plan de financement tout aussi ambitieux. Les prix, coûts et taxes liés à l'eau doivent être justes et transparents**, et les prix doivent reposer sur le principe de récupération intégrale des coûts.



### Principe 15:

L'Union devrait se faire le **défenseur numéro un de l'action dans le domaine de l'eau au niveau mondial** en intensifiant ses efforts de **diplomatie bleue**, de manière à ancrer fermement le principe de **l'eau en tant qu'instrument de la paix** et du développement. Cet engagement devrait s'étendre à toutes les actions relevant de la politique commerciale de l'Union et de sa politique étrangère.



### Principe 16:

Il est impératif d'**élaborer des politiques internationales mettant en œuvre le principe du pollueur-payeur** et le **principe de précaution**, de manière à **promouvoir une utilisation efficace de l'eau dans tous les secteurs de l'économie et de la société**, et à **réduire la pollution et restaurer les eaux polluées et dégradées.**



### Principe 17:

Le pacte bleu pour l'Europe nécessite **une gouvernance adéquate des ressources en eau douce, y compris les eaux souterraines.** Le CESE plaide en faveur d'une **approche basée sur les bassins hydrographiques** associant toutes les parties prenantes concernées. Les initiatives existantes de coopération transfrontalière concernant les bassins hydrographiques devraient être approfondies, développées et financées de manière adéquate.

# Actions à mettre en œuvre d'urgence au titre du Pacte Bleu pour l'Europe

Au vu des défis qui nous attendent, nous devons agir d'urgence. **Le CESE invite instamment les colégislateurs à mettre en œuvre les mesures énumérées ci-après.** Les mesures marquées d'un symbole ✓ peuvent être considérées comme atteintes. **Le Comité suivra attentivement la mise en œuvre de ses recommandations afin de s'assurer que des progrès soient réalisés.**

- 1** Le CESE recommande de **soumettre systématiquement toute législation nouvelle ou révisée de l'Union à un «test hydrique»** afin de déterminer si la dimension de l'eau est prise en compte de manière adéquate et de veiller à ce que la législation de l'Union soit conforme aux objectifs de la stratégie européenne pour la résilience dans le domaine de l'eau.
- 2** Il convient d'adopter une **approche commune pour appréhender la pauvreté hydrique au niveau de l'Union européenne.** Cette dernière doit élaborer des **lignes directrices communes visant à monitorer l'accès à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement («WSS») de qualité et abordables,** mais aussi à dresser l'état des lieux de ces services et à suivre régulièrement les évolutions en la matière.
- 3** **Le CESE propose de créer, en collaboration avec d'autres institutions de l'Union, une plateforme consultative des acteurs européens de l'eau,** avec pour objectif d'effectuer un suivi de la mise en œuvre de la stratégie européenne pour la résilience dans le domaine de l'eau, de partager les bonnes pratiques, d'aider à la préparation du forum sur la résilience dans le domaine de l'eau et d'assurer un suivi continu des travaux et des conclusions de ce forum.
- 4** L'Union devrait **rechercher des synergies** et renforcer la coopération **entre les industries et les activités maritimes et terrestres, promouvoir des océans propres et l'énergie en mer,** lutter contre les sources terrestres de pollution marine et veiller à la bonne santé des océans, conformément au pacte européen pour les océans.
- 5** Il importe de **recueillir systématiquement des données transparentes, comparables, facilement accessibles et fiables sur la situation actuelle et les évolutions à long terme au niveau de l'Union européenne** en ce qui concerne l'approvisionnement en eau, l'accès à l'eau et l'assainissement, la pollution, l'état des infrastructures hydriques, le captage des eaux de surface et des eaux souterraines et l'utilisation de l'eau dans les processus agricoles et industriels ainsi qu'au niveau des ménages.
- 6** **Les plans nationaux de gestion de l'eau devraient être rendus obligatoires** afin de pouvoir élaborer une stratégie qui tienne compte de la nécessité de garantir un accès durable, sécurisé et résilient à l'eau, tout en préservant la compétitivité économique.
- 7** **Les infrastructures hydriques et les ressources en eau de chaque État membre doivent être évaluées sans tarder et en profondeur** de manière à déterminer de toute urgence les investissements nécessaires. Le CESE invite la Commission européenne à **avancer l'échéance de 2030** pour la mise au point par les États membres de leurs plans nationaux de réduction des fuites. Une législation cohérente doit être mise en place dans chaque État membre de manière à instaurer un **mécanisme durable de stockage de l'eau pendant les périodes humides.**
- 8** **Il faut financer la création d'infrastructures hydriques et d'assainissement, en particulier dans les zones urbaines et rurales socialement défavorisées.** Ces investissements pourraient par exemple être prévus dans le cadre de la vague de rénovations urbaines.
- 9** La fixation des prix doit tenir compte de la sécurité de l'approvisionnement en eau à long terme, intégrer le principe du pollueur-payeur et **garantir un accès universel et des tarifs abordables, en particulier pour les groupes vulnérables. Il importe d'établir une approche commune au niveau de l'Union pour une fixation équitable des prix de l'eau.** Les tarifs de l'eau pourraient contenir des signaux de prix afin d'assurer une consommation plus durable.
- 10** Il est impératif de lancer, dans tous les États membres, **des campagnes de sensibilisation et des actions ciblées visant à promouvoir une bonne compréhension de la valeur de l'eau, à mettre en place des schémas rationnels de consommation d'eau et à modifier durablement les comportements en vue de créer une société intelligente** dans sa gestion de l'eau.
- 11** Pour sensibiliser davantage les consommateurs, il convient d'introduire **un étiquetage relatif à la consommation d'eau des appareils et dispositifs ménagers,** en sus de l'étiquette énergétique déjà mise en place par l'Union. **Les consommateurs doivent être encouragés, par des mesures incitatives, à calculer leur empreinte hydrique.**
- 12** **Des mesures incitatives devraient être prévues pour assurer la transition vers une économie circulaire de l'eau et en favoriser la réutilisation par tous les types d'utilisateurs.** Le remplacement de l'eau potable par des sources d'eau moins pures devrait devenir la norme quand l'usage qui est fait de l'eau le permet.
- 13** **L'eau devrait être un pilier essentiel du pacte pour une industrie propre de l'Union. La stratégie industrielle de l'Union européenne et les documents relatifs à sa trajectoire de transition doivent être révisés sans délai pour y inclure les défis et les opportunités pour l'industrie en rapport avec l'eau,** en accordant une attention particulière aux industries à forte consommation hydrique, et en soutenant l'adoption de technologies économes en eau.
- 14** Des mesures doivent être prises pour **garantir aux industries les plus critiques un accès à l'eau en cas de crise,** compte tenu de leur importance pour la société.

✓ 15	L'Union européenne devrait intensifier ses efforts en vue de créer, au sein de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT), une <b>communauté de la connaissance et de l'innovation dans le domaine de l'eau</b> , ainsi que de renforcer l'approche axée sur les cinq missions.
16	<b>Les centres de données et ceux nécessaires à l'intelligence artificielle (IA) doivent être intégrés de façon transversale dans le processus de planification par l'Union de sa résilience industrielle et de sa résilience dans le domaine de l'eau.</b> Il s'agirait notamment de soutenir les <b>technologies de refroidissement économes en eau</b> et d' <b>éviter de mettre en place ces centres dans les régions confrontées à des pénuries d'eau.</b>
17	Le CESE invite l'Union européenne à mettre au point une <b>trajectoire de transition spécifique pour le secteur des technologies propres</b> , qui comprendrait notamment une feuille de route pour la dimension humaine afin de <b>garantir la disponibilité de la main-d'œuvre et des compétences nécessaires</b> pour soutenir la résilience dans le domaine de l'eau.
18	<b>L'ensemble des régimes de la politique agricole commune devraient encourager une gestion durable et efficace de l'eau</b> et intégrer des indicateurs dans chaque État membre afin de suivre les progrès réalisés en la matière. Un soutien spécifique est nécessaire pour assurer une transition vers plus de durabilité dans le secteur agroalimentaire et son adaptation au changement climatique, notamment au moyen de pratiques durables telles que l'agriculture régénérative.
19	<b>Les politiques agricoles et industrielles de l'Union européenne doivent intégrer des mesures favorisant la diminution de la consommation d'eau, sa réutilisation et son recyclage, ainsi que la réduction de la pollution de l'eau</b> , grâce à l'adoption de bonnes pratiques, à la mise en place de formations et de nouvelles solutions technologiques, afin d'évoluer vers une société intelligente dans sa gestion de l'eau.
20	<b>Les critères d'utilisation durable de l'eau et de conditionnalité liée à l'eau devraient s'appliquer à l'ensemble des fonds de l'Union</b> de manière à éviter de soutenir des projets qui vont à l'encontre des objectifs de la directive-cadre sur l'eau, de la stratégie européenne pour la résilience dans le domaine de l'eau et du pacte bleu pour l'Europe.
21	Outre les fonds nationaux, un <b>fonds pour une transition bleue</b> doit être créé au niveau de l'Union <b>en tant que point d'accès unique européen pour les investissements dans le secteur de l'eau et en alliant investissements publics et modes de financement innovants.</b>
22	<b>Le fonds pour une transition bleue contribuera à des infrastructures résilientes et à une gestion durable de l'eau, ainsi qu'à la recherche et à l'adoption de technologies économes en eau.</b> Il servira à investir dans <b>de bonnes conditions de travail, des emplois de qualité et des formations</b> , de même que dans des mesures visant à <b>réduire les inégalités</b> s'agissant de l'accès à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement abordables et assurant une eau de qualité.
23	Les investissements dans le secteur de l'eau doivent faire l'objet d'un <b>traitement particulier dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance.</b>
✓ 24	Un(e) <b>commissaire européen(ne) spécifique</b> devrait être chargé(e) des dossiers relatifs à l'eau.
25	L'un des principaux objectifs stratégiques de la <b>diplomatie bleue</b> devrait être de parvenir à un <b>accord mondial sur la résilience dans le domaine de l'eau</b> et de convenir d'une approche en vue de restaurer le cycle hydrologique de la planète. À cette fin, il est nécessaire de <b>mettre rapidement en œuvre les accords internationaux</b> tels que le <b>programme de développement durable à l'horizon 2030, l'accord de Paris, le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et le traité des Nations unies sur la haute mer.</b>
26	Dans ses relations extérieures, l'Union européenne devrait faciliter une gestion durable de l'eau et des eaux usées par la <b>coopération dans les domaines des infrastructures, des technologies et de l'expertise dans le cadre des partenariats économiques et de la coopération au développement.</b> La stratégie «Global Gateway» constitue un excellent outil à cet égard. Il faut accélérer la <b>mise en place de partenariats plus forts</b> avec les pays voisins, notamment pour traiter simultanément les <b>enjeux liés à l'eau, à l'énergie, à l'alimentation et aux écosystèmes («WEFE»).</b>
27	L'Union doit se pencher sur la manière dont <b>ses politiques commerciales et les demandes des consommateurs influent sur les modes d'utilisation de l'eau au-delà de ses frontières.</b>
28	Dans ses relations extérieures et sa coopération internationale, <b>l'Union doit accorder toute l'attention nécessaire aux jeunes, aux femmes, aux communautés autochtones locales</b> (y compris les migrants et les personnes porteuses d'un handicap), qui comptent parmi les plus vulnérables face au stress hydrique. Un <b>programme phare de partenariat</b> devrait être mis en place pour soutenir leur autonomisation de manière intégrée.
29	Il conviendrait d' <b>établir un centre européen de l'eau doté d'une dimension internationale</b> pour aider les États membres, les pays du voisinage européen et d'autres régions du monde à résoudre leurs problèmes liés à l'eau. Ce centre devrait mettre en évidence des exemples de collaboration remarquable, collecter des éléments factuels et des données sur les migrations induites par le climat et formuler des recommandations politiques pour faire progresser les objectifs stratégiques du pacte bleu.
30	Il s'impose de traiter les risques concernant <b>le climat, la sécurité, la santé et la pollution</b> qui sont liés à l'eau au moyen d'une <b>approche intégrée de la préparation</b> de la société aux défis futurs, sur la base de responsabilités claires et d'une évaluation proactive des risques, <b>afin de garantir l'accès permanent à cette ressource vitale qu'est l'eau.</b> Il conviendra d'adopter au niveau de l'UE une définition unique des migrations provoquées par le climat.
31	Pour <b>réduire la pollution de l'eau</b> , il faut améliorer la <b>surveillance des eaux souterraines et des eaux de surface.</b> Il est nécessaire d'adopter <b>une approche intégrée des substances chimiques et des substances persistantes</b> , telles que les PFAS, y compris en recourant aux leviers que sont l'interdiction, la suppression, la recherche et les solutions de remplacement pour les principales applications de ces substances.



**Comité économique  
et social européen**

Rue Belliard 99  
1040 Bruxelles  
BELGIQUE

[www.eesc.europa.eu/eubluedéal](http://www.eesc.europa.eu/eubluedéal)



*Printed by the EESC-CoR Printing and Distribution Unit, Belgium*

EESC-2026-7-FR

© Union européenne, 2026

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Toute utilisation ou reproduction des photographies / illustrations est soumise à une autorisation préalable à demander directement aux détenteurs de leurs droits d'auteur.

Couverture: ©Shutterstock/U2M Brand

Pages intérieures: ©Shutterstock/Ekkachai Tis



Office des publications  
de l'Union européenne



Print:  
QE-01-25-045-FR-C  
ISBN 978-92-830-6993-5  
doi: 10.2864/4941932

Online:  
QE-01-25-045-FR-N  
ISBN 978-92-830-6992-8  
doi: 10.2864/3853788

FR